



CD220415 81A00

# CONSEIL DÉPARTEMENTAL

## Réunion du 15 AVRIL 2022

L'an deux mil vingt-deux et le vendredi quinze avril à 10 h 00, le Conseil Départemental s'est réuni à l'Hôtel du Département, sur la convocation et sous la présidence de M. Philippe DUPOUY, Président du Conseil Départemental.

Étaient présents : MM. M. AURORA, X. BALLENGHIEN, Mme N. BARROUILLET, M. C. BONNE, Mme C. BOUE, M. P. BRET, Mme F. CASALE, MM. G. CASTET, R. CASTETS, Mmes C. DASTE-LEPLUS, C. DEJEAN-DUPEBE, M. B. DESENLIS, Mmes C. DUCARROUGE, C. DUMONT, MM. F. DUPOUEY, P. DUPOUY, Mme P. ESPERON, MM. M. GABAS, B. GENDRE, V. GOUANELLE, B. KSAZ, Mme E. LAFON, M. F. LARROQUE, Mmes V. MANISSOL, Y. RIBES, H. ROZIS LE BRETON, M. J-P. SALERS, Mme C. SALLES, M. J. SAMALENS, Mmes C. SARNIGUET, I. TINTANE et L. TOISON.

Excusés ou absents : M. JP. COT et Mme E. LANAVE.

Ont donné procuration : M. JP. COT à Mme Y. RIBES et Mme E. LANAVE à M. P. BRET

Se sont abstenus : M. R. CASTETS, M. B. DESENLIS, Mme C. DUCARROUGE, Mme P. ESPERON, M. M. GABAS, M. V. GOUANELLE, Mme E. LAFON, M. F. LARROQUE, Mme V. MANISSOL, Mme C. SARNIGUET, Mme I. TINTANE et M. X. BALLENGHIEN

**OBJET** : Synthèse du Budget Primitif 2022.

- 
- VU le Code Général des Collectivités Territoriales, dont notamment les articles L. 3111-1 et suivants relatifs à l'organisation des départements ;
- VU le rapport du Président du Conseil Départemental du Gers ;
- VU l'avis des commissions organiques compétentes ;

Accusé de réception en préfecture  
032-223200015-20220415-lmc13c9968fbb74-DE  
Date de télétransmission : 20/04/2022  
Date de réception préfecture : 20/04/2022

## APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

### Le Conseil Départemental décide :

- d'adopter le budget primitif 2022, qui s'équilibre en dépenses et en recettes, en mouvements réels, à la somme de **338 900 000 €** tous budgets confondus et à **374 474 232,36 €**, après prise en compte des mouvements d'ordre d'un montant de **35 574 232,36 €**, comme présenté dans le document budgétaire figurant ci-joint.

La répartition par budget, en mouvements réels, est la suivante dont **329 185 727,14 €** au titre du budget principal :

FONCTIONNEMENT en €	Dépenses	Recettes
01 - BUDGET PRINCIPAL	257 168 361,20	284 047 791,26
47 - SATESE	720 837,31	750 837,31
49 - ESPACES NATURELS ET CAUE	1 100 122,00	2 654 343,64
51 - POLE THERMAL	1 189 330,79	1 325 330,79
54 - LABO VETERINAIRE EAUX SOLS	1 139 862,00	1 208 862,00
57 - AUTODROME NOGARO	77 172,00	157 406,66
58 - CENTRE DEPARTEMENTAL DE SANTE	1 562 508,00	1 826 508,00
<b>Total Fonctionnement</b>	<b>262 958 193,30</b>	<b>291 971 079,66</b>
INVESTISSEMENT en €	Dépenses	Recettes
01 - BUDGET PRINCIPAL	72 017 365,94	45 137 935,88
47 - SATESE	48 674,31	18 674,31
49 - ESPACES NATURELS ET CAUE	2 863 645,07	1 309 423,43
51 - POLE THERMAL	468 084,79	332 084,79
54 - LABO VETERINAIRE EAUX SOLS	148 078,74	79 078,74
57 - AUTODROME NOGARO	130 457,85	50 223,19
58 - CENTRE DEPARTEMENTAL DE SANTE	265 500,00	1 500,00
<b>Total Investissement</b>	<b>75 941 806,70</b>	<b>46 928 920,34</b>
<b>Total général</b>	<b>338 900 000,00</b>	<b>338 900 000,00</b>

- de reprendre par anticipation au budget primitif 2022 les résultats de la gestion 2021 et cela avant le vote du compte administratif 2021.

Au terme de la gestion 2021, les résultats se présentent par budget ainsi qu'il suit :

	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		INVEST.
	Déficit 002	Excédent 002	Déficit 001	Excédent 001	Besoin de financement (Art 1068)
01		41 535 842,10	15 755 537,88		15 755 537,88
47	15 162,31			15 162,31	
49		213 811,19	213 811,19		213 811,19
51	300 230,79			300 230,79	
54		17 354,63		73 078,74	
57		107 619,85	50 223,19		50 223,19
	<b>315 393,10</b>	<b>41 874 627,77</b>	<b>16 019 572,26</b>	<b>388 471,84</b>	<b>16 019 572,26</b>

Les résultats excédentaires de fonctionnement de l'exercice 2021, d'un montant global de 41 874 627,77 €, sont affectés, de façon anticipée, à la couverture des déficits d'investissement pour un montant de 16 019 572,26 € et à la section de fonctionnement pour le solde (25 855 055,51 €) tel que cela est exposé dans le tableau suivant.

		Affectation des résultats excédentaires de fonctionnement		
		41 874 627,77 €		
		Fonctionnement (compte 002 R)	Investissement (compte 1068)	Total
01	BUDGET PRINCIPAL	25 780 304,22	15 755 537,88	41 535 842,10
49	ESPACES NATURELS SENSIBLES ET CAUE	0,00	213 811,19	213 811,19
54	LABO VETERINAIRE EAUX ET SOLS	17 354,63	0,00	17 354,63
57	AUTODROME NOGARO	57 396,66	50 223,19	107 619,85
	<b>TOTAL :</b>	<b>25 855 055,51</b>	<b>16 019 572,26</b>	<b>41 874 627,77</b>

Une délibération d'affectation définitive des résultats interviendra après le vote du compte administratif 2021.

- de solder, dès 2022, le compte 1069 « reprise 2004 sur les excédents capitalisés », au regard de la réglementation en vigueur, dans le cadre de la mise en place de l'instruction budgétaire et comptable M57 au 1<sup>er</sup> janvier 2023.

Au compte de gestion 2021, il existe un solde débiteur du compte 1069 se décomposant comme suit :

- Budget principal : 964 089,95 €
- Budget annexe du Pôle Thermal : 24 093,84 €

L'apurement de ce compte 1069 pour un total de 988 183,79 € s'opérera par opération semi-budgétaire se traduisant par des mandats d'ordre mixte au débit du compte 1068 sur chacun de ces deux budgets. Ces mandats viendront solder les comptes 1069 dans les écritures du payeur départemental (crédit du compte 1069).

- d'actualiser les provisions comptables au Budget Primitif 2022 pour tenir compte de la réalité des risques comptables constatés par la collectivité. La politique de provisionnement présentée au Conseil Départemental du 16/04/2021 est modifiée, pour le budget principal, ainsi qu'il suit :

- La dépréciation des actifs circulants est ajustée de 137 854 € en dépenses (compte 6817) et de 135 532 € en recettes (compte 7817)
- Les risques pour maladies professionnelles, accidents du travail et capital décès sont révisés de 140 550 € en dépenses (compte 6815) et de 145 000 € en recettes (compte 7815).

Le solde des provisions ainsi corrigé des inscriptions prévues au BP 2022 sur les comptes de dépenses (68) et de recettes (78) s'établit à **505 134 €** se déclinant ainsi qu'il suit :

- Budget principal : 485 099 €
- Budget des espaces naturels sensibles et du CAUE : 360 €
- Budget du laboratoire vétérinaire, eaux et sols : 19 675 €

Le détail des provisions comptables par nature apparait dans les annexes au document budgétaire joint.

**Philippe DUPOUY**



**Président**

**du Conseil Départemental du Gers**

Délibération transmise et reçue en Préfecture le **20 AVR. 2022**

Le Président du Conseil Départemental certifie que :

- la présente délibération a été affichée le **20 AVR. 2022**
- et sera publiée au Recueil des Actes Administratifs du mois de Avril 2022.